

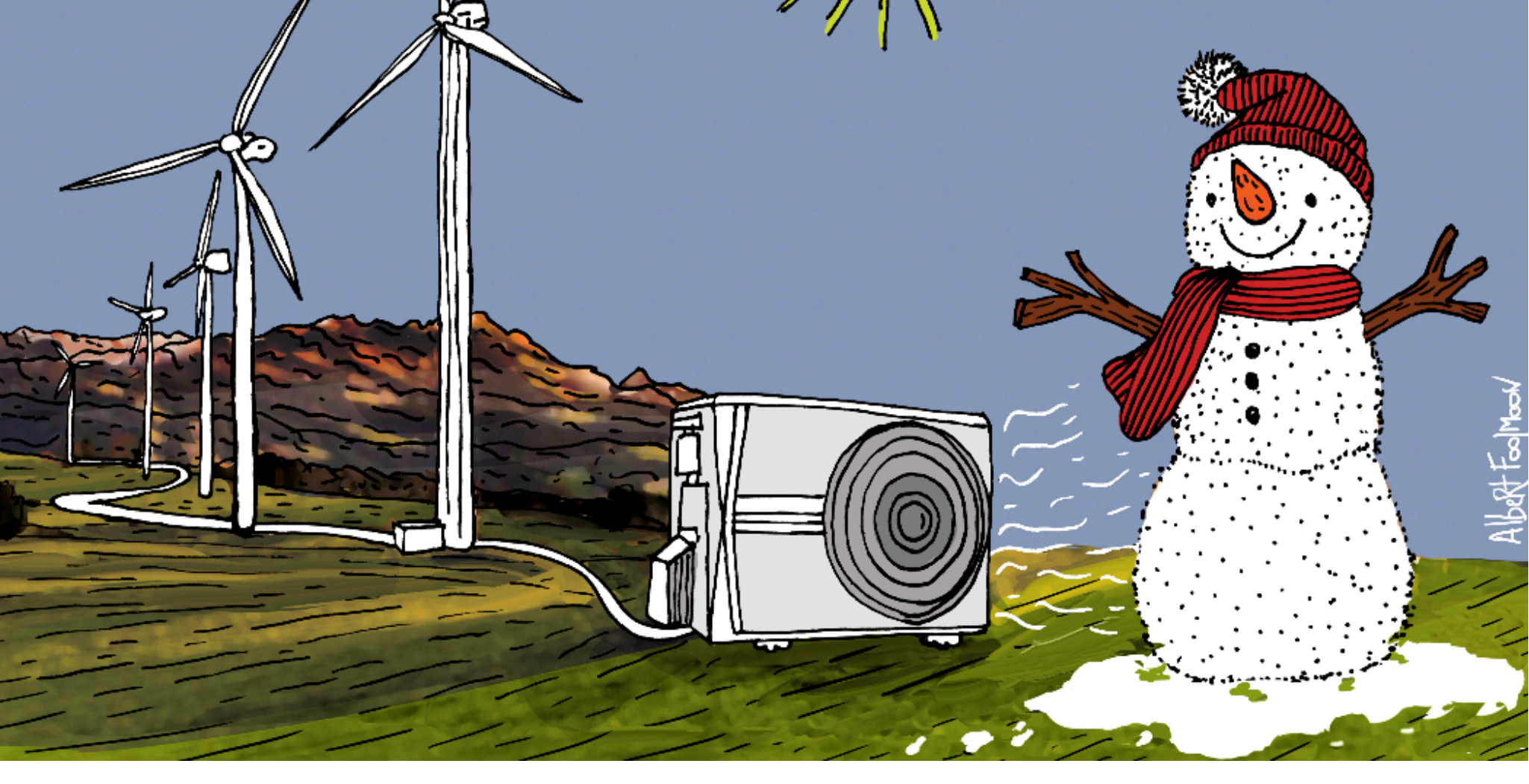


Numéro 6 régional

La transition énergétique n'est pas écologique

📅 juillet 10, 2022 🧑 lempaille ✎ edito

L'histoire de l'éolien en Occitanie, presque trentenaire, mérite d'être regardée avec intérêt tant elle reflète la connivence des politiques publiques en matière de production d'énergie avec les stratégies des promoteurs. À partir de là, le seul but des *consultations*, *co-constructions* et autres *concertations* est de nous faire avaler des pilules de plus en plus amères...



Les principaux problèmes posés par le développement de l'éolien industriel sont identifiés depuis longtemps même si les promoteurs continuent de les nier. À commencer par l'atteinte à la biodiversité, qui n'est pas que le fait des machines elles-mêmes, tuant principalement oiseaux et chiroptères et détruisant leurs habitats, mais aussi de toute l'infrastructure nécessaire à leur fonctionnement : socles de béton, déforestation pour les pistes d'accès, aires de travail, tranchées de dix à quinze km pour évacuer le courant et raccorder au réseau... Tout cela n'est jamais évalué rigoureusement. On artificialise les sols en mricorder rural quand on essaye de les restaurer dans les villes. Les paysages s'enlaidissent, et l'on crée des centrales industrielles en plein Parc Naturel Régional (PNR) ! (1)

Une « corruption sociale » liée au secteur éolien

Même s'il existe peu de cas de corruption au sens judiciaire (on attend quand même depuis dix ans le procès d'un ancien maire de Lacarne pour prise illégale d'intérêt), de fait, sous couvert de discours visant à lutter contre le changement climatique se cache pour tout le monde une course au profit. Que ce soit les propriétaires qui louent les terrains, les municipalités ou les intercommunalités qui touchent les taxes et bien sûr les promoteurs privés (2) tout le monde ne parle que d'argent. Et quand on veut faciliter l'acceptabilité des projets on rajoute un peu de finance participative, façon élégante d'acheter les citoyens en manque de placement intéressant.

Ainsi en Occitanie on compte déjà près de 900 éoliennes en fonctionnement. Il y en aura 1600 supplémentaires si tous les projets aboutissent. La filière éolienne revendique 2000 emplois, y compris les emplois induits, mais oublie de dire que ceux-ci sont situés à 90% sur Montpellier, Toulouse et Béziers, tandis que les dégâts sont dans les campagnes que ce soit sur l'environnement ou sur l'activité économique (baisse de la valeur de l'habitat et de la fréquentation touristique, disparition de gîtes ruraux, expropriation de paysans, etc.).

En milieu rural, la population est clairsemée, une majorité est âgée et peu familière des mobilisations. La coupure entre néo et habitant-es du cru ne favorise pas les choses. Le plus souvent, le combat se déplace alors sur le terrain judiciaire. Récemment, plusieurs victoires peuvent être saluées. Ainsi un couple a réussi à faire reconnaître le syndrome éolien (3) par un jugement définitif de la Cour d'Appel de Toulouse. Malheureusement cela n'a pas débouché sur le démontage des machines mais simplement sur le paiement d'indemnités. Autre réussite, à Ferrières-Poussarou (34) où le Conseil d'État a annulé une autorisation préfectorale de destruction d'espèces protégées, ce qui annule l'autorisation du parc éolien. Arrêt très intéressant car il refuse la raison impérative d'intérêt public majeur, concept flou qui permet souvent de justifier de nombreuses atteintes à l'environnement. Citons aussi la lutte exemplaire de la population de Puissalicon et des communes voisines au nord de Béziers, qui a conduit le préfet à refuser le permis de construire, même si la société *Volkswind* a depuis fait appel. Enfin dans la Montagne Noire, à Arfons (81) une belle mobilisation a permis de faire reculer Valorem (4) face à l'unanimité des communes. Par ailleurs, sur Les Martyrs, le préfet a refusé le permis de construire à la société Oswind et celle-ci a décidé d'assigner l'État devant le tribunal afin de contester cette décision. Association et habitant-es des Martyrs ainsi que la ville de Mazamet ont fait savoir au préfet de l'Aude qu'ils le soutenaient.

Les grandes illusions de la concertation

La tendance actuelle, au gouvernement et dans la plupart des régions, est de vouloir multiplier par trois ou cinq la puissance installée, d'où l'organisation de réunions de « concertation » pour trouver des « zones favorables » au développement de l'éolien. Suite à une directive de l'ex-ministre Pompili, dans chaque préfecture étaient conviés élu-es, services de l'État, promoteurs et quelques associations de défense de l'environnement et du patrimoine. Les associations de « Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement » (TNE-OE) – collectif qui lutte depuis des années contre le saccage des territoires par les industriels de l'éolien – se sont invitées en forçant un peu les portes. Aux côtés de quelques promoteurs, les associations présentes étaient très critiques et les partisans de l'éolien bien peu nombreux, ce qui fit dire au responsable de la Dreal qu'il aimerait rencontrer quelqu'un-e qui lui propose des zones favorables ! Il a été martelé au contraire que des espaces majeurs à protéger (zones naturelles, PNR, terroirs d'appellation etc) ne pouvaient plus être des lieux d'implantation de centrales industrielles. Et, alors qu'on attendait les conclusions de l'administration et la date de la rencontre suivante, tout a été interrompu et la revoyure fixée à après les législatives ! Pourtant, ça a bossé dans les services puisque des cartes « confidentielles » et qui ne tenaient aucun compte des avis émis lors de la réunion, ont été envoyées au ministère.

Nous avons pu nous procurer ces documents, qui montrent que ce sont les territoires déjà très impactés par les éoliennes qui ont été priorisés puisque selon l'administration, les gens y sont habitués... Les principales « zones favorables » sélectionnées sont le nord de la Lozère (94 unités envisagées, dont de nombreux projets sur La Margeride), le PNR du Haut Languedoc (près de 300), l'Aveyron (388), le nord de l'Hérault (174), l'Aude (près de 400) et la plaine du Roussillon (138).

C'est tout le paradoxe de ces concertations, car les élu-es qui souhaitent accueillir des parcs éoliens le font dans la plus grande discrétion, suivant en cela les conseils des opérateurs. Ils se gardent bien de venir parler en public de leurs projets. On a donc des représentant-es des pouvoirs publics qui écoutent poliment les opposant-es, puis retournent dans leur bureau continuer la mise en place de leur politique d'installation d'éoliennes à tout va.

Autre action de « dialogue » avec les « territoires » chers à nos élus, avec le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui va influencer fortement les politiques des communes et intercommunalités en matière de mobilité ou de production d'énergie. Avant de le soumettre à enquête publique et pour le « co-construire », la région Occitanie l'a proposé à l'ensemble des collectivités, en choisissant le meilleur moment : la veille des élections municipales de 2020 ! Résultat, seulement 70 collectivités ont répondu, sur les 4454 communes et 161 intercommunalités que compte l'Occitanie. Comme disent les sondeurs, l'échantillon n'est pas vraiment représentatif. Forts de ces retours, les services l'ont donc ensuite soumis à enquête publique. Et là, à croire que la présidente Carole Delga ne souhaitait pas une participation massive, cela s'est fait veille de Noël dernier, sans publicité autre que le minimum légal. L'enquête est passée totalement inaperçue de la population comme des journalistes. Sans surprise, ces derniers n'ont pas écrit une ligne sur le sujet.

Les promoteurs font la loi

Signe que tout cela n'est que poudre aux yeux, pendant ce temps, les promoteurs prospectent et se moquent des chartes, labels ou classements pour le patrimoine et la biodiversité. Ils multiplient les recours chaque fois qu'un préfet n'accorde pas le permis de construire et exercent une pression constante au niveau national pour que les procédures soient allégées, simplifiées, bref qu'on dégage la route du profit des indigènes qui l'obstruent. À maintes reprises, ils obtiennent satisfaction.

Ainsi la pression s'accroît actuellement sur les instances du PNR du Haut Languedoc pour qu'elles en révisent la charte afin que le seuil maximum d'implantation (déjà scandaleusement trop élevé) de 300 éoliennes de moins de 125 mètres soit abrogé. Son conseil scientifique a organisé, les 18 et 19 mai, un séminaire intitulé « *L'éolien terrestre entre enjeux locaux et transition énergétique* ». Les intervenants se sont succédés pour expliquer notamment comment améliorer l'acceptabilité des éoliennes auprès de la population et quels avantages financiers les communes allaient en tirer. L'invitation précisait bien qu'il ne s'agissait pas de débattre mais de se former. De fait il n'y a pas eu de débat et très peu de réponses aux questions. Le délégué national aux énergies de la fédération des parcs naturels a ainsi pu répondre que c'était « *une décision politique* » quand on lui demandait pourquoi certains PNR, comme celui de l'Aubrac, bannissaient les éoliennes alors que celui du Haut Languedoc en acceptait des centaines, tout comme celui de la Narbonnaise, envahi de mâts industriels. Il nous a donc été confirmé que c'était bien une décision des élus locaux ; autrement dit, il n'existe pas de stratégie nationale pour les PNR... Comprenez qui pourra !

Repenser l'énergie électrique et sa distribution

Le politique a perdu volontairement la main sur le secteur de l'énergie en la privatisant de fait (Macron envisage aussi la privatisation des barrages) ; ce sont les industriels qui décident et l'État leur garantit des bénéfices grassouillants en taxant les utilisateurs. On dit que l'implantation d'éoliennes, au prix du sacrifice de la qualité de vie du monde rural visé, permettrait de fermer les centrales nucléaires. Aujourd'hui les deux coexistent et la promesse pour demain est la création de quatorze EPR et l'installation de milliers d'éoliennes en mer !

Ce choix de croissance effrénée des centrales éoliennes, soutenue par un discours idéologique dominant, part d'un postulat : on aura besoin de toujours plus d'énergie et donc de plus de moyens pour la produire. Jamais il n'est question de sobriété ou d'économies. À partir de là, toute remise en question est jugée contraire à l'intérêt général. En fait, ce n'est pas l'éolien ou le photovoltaïque en soi qui pose problème mais leur développement industriel dans un contexte de réseaux centralisés qui ôtent toute autonomie aux gens. Les circuits courts sont à la mode, il faudrait réfléchir à les décliner dans le domaine de l'énergie.

Plus d'infos : toutesnosenergies.fr

Jean Pougnet et Michèle Solans

Dessin : Foolmoon

1 : Ainsi des centrales éoliennes situées à Murat, Barre, Cambon et Salvargues dans le PNR Haut Languedoc ; dans le Levézou en plein PNR Grands Causses, avec en sus le méga transformateur à St Victor et Melvieu.

2 : On peut distinguer plusieurs types d'intervenants sur le marché éolien. Il y a d'abord les industriels qui fabriquent les machines, essentiellement allemands et danois : Vestas et Enercon trustent 56 % du marché. Viennent ensuite les exploitants qui gèrent les machines. Derrière les leaders Engie et EDF, on trouve des canadiens, des allemands et plus récemment des coréens et des chinois. Dix-neuf sociétés pilotent l'essentiel des parcs. Ces exploitants ne sont pas toujours propriétaires des installations. Ils peuvent les avoir développées puis revendues à des financiers qui en font des placements « verts ». Parmi eux des fonds de pensions, des compagnies d'assurances, ou encore des banques comme celle des évangelistes par exemple.

3 : Selon l'académie de médecine, « *L'éolien terrestre affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur état de complet bien-être physique, mental et social lequel définit aujourd'hui le concept de santé.* » C'est la première fois qu'un tribunal français le reconnaît. Malgré ses recommandations des 2017, aucune étude épidémiologique n'a été faite en France sur la santé des êtres humains vivant proches de centrales éoliennes.

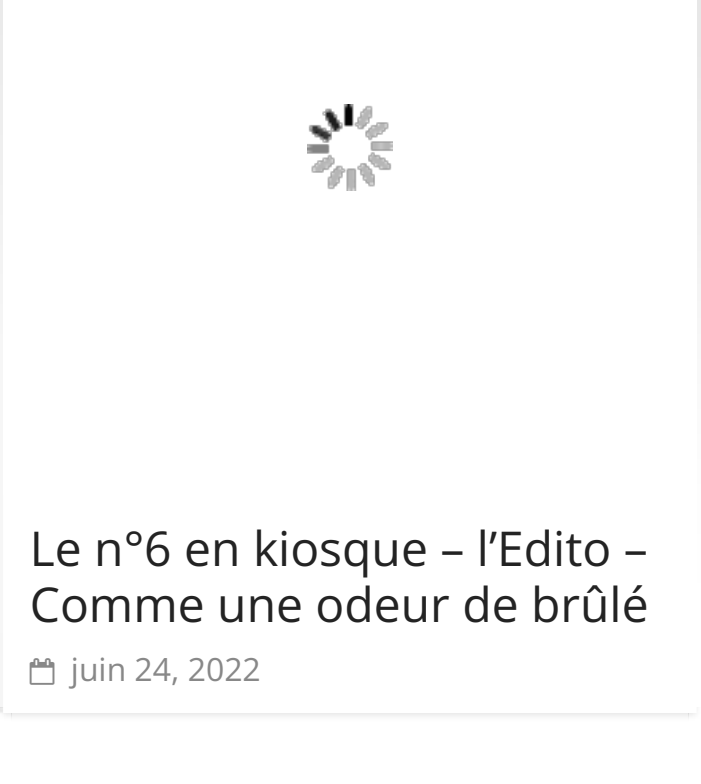
4 : À noter que son PDG, Mr Grandidier, est candidat régulier sur les listes EELV aux Européennes.

Partager :



← La SAM : un combat pour la justice sociale

👍 Vous pourrez aussi aimer



Le n°6 en kiosque – L'Edito – Comme une odeur de brûlé

📅 Juin 24, 2022